

Révision

La soirée électorale à la Télévision de Radio-Canada, le 26 mars 2007

Le 26 mars, durant la soirée électorale, le chef d'antenne Bernard Derome annonce : « *Jean Charest défait dans Sherbrooke, Jean Charest défait dans Sherbrooke* ». Immédiatement, des applaudissements fusent en studio, sans que la caméra montre aux téléspectateurs qui applaudit.

Dans les jours qui suivent, 68 téléspectateurs portent plainte à propos de la soirée électorale. L'une d'entre eux, Marie Dumaine, nous écrit le 30 mars ce qui suit.

« Un peu de savoir-vivre... »

De la défaite d'un chef de parti, un soir d'élections, personne ne devrait s'en réjouir. Mais tant que Radio-Canada nous maintiendra un animateur qui se prend pour un Dieu, qui n'a même pas eu la délicatesse de dire "si la tendance se maintient... M. Charest serait battu dans Sherbrooke", qui s'est vengé ensuite de sa bourde en interviewant de façon agressive le ministre Couillard élu et en voulant lui faire dire "qu'il avait craint de perdre... et à insister pour vouloir le mettre en contradiction avec son chef (était-ce l'occasion?) je continuerai, comme bien d'autres, à zapper vers TVA où l'on fait les choses avec plus d'élégance, même si on n'est pas d'allégeance libérale.

Je ne comprends pas que Radio-Canada ne donne pas quelques notions de savoir-vivre à son auditoire car ce n'est pas la première fois que cela arrive que l'on entende des applaudissements lorsque des libéraux sont défaits. Après tout, c'est une télévision et radio d'état et on a droit à s'attendre à de la neutralité, peu importe qui est élu ou défait. Ou on met un auditoire civilisé ou on s'abstient d'en inviter. (...) »

Le directeur général de l'Information, Alain Saulnier, a répondu à Marie Dumaine et aux 67 autres plaignants. Sa réponse était rendue disponible sur le site web Radio-Canada.ca dès le 29 mars. En voici de larges extraits :

« (...) Le système électoral de Radio-Canada est une machine très bien rodée qui a démontré au fil des ans un degré de fiabilité nettement supérieur. Le 26 mars dernier, nous avons appliqué nos procédures habituelles avec prudence. La suite nous a démontré que la décision de prédire un résultat final pour Sherbrooke a été prématurée et qu'il aurait fallu plus de prudence encore.

Pour bien comprendre ce qui s'est passé, il est important d'expliquer un peu le fonctionnement du système électoral des médias.

Lorsque Radio-Canada déclare un candidat élu dans un comté, il s'agit d'une projection. Celle-ci est basée sur les résultats disponibles, un calcul de probabilité, et notre connaissance du comté. Le fonctionnement est semblable, pour l'ensemble des médias qui s'alimentent tous à la même source. Le risque d'erreur, si mince soit-il, est un risque assumé qui permet d'offrir une soirée d'élection intéressante. Si nous tenions à la fiabilité absolue, il faudrait s'abstenir de toute projection et attendre le dépouillement final des votes, vers 23 heures, avant de communiquer des résultats. Depuis toujours, nos auditeurs ont apprécié nos soirées d'élection et accepté ce risque avec nous.

Revenons à la soirée du lundi 26 mars et à l'élection de M. Charest dans Sherbrooke. Nous nous sommes fiés aux résultats officiels provenant du bureau du directeur général des élections qui montraient une progression constante du candidat péquiste dans le comté de Sherbrooke, à chaque nouvelle annonce de résultat. Quand nous avons annoncé la défaite de M. Charest, vers 22 heures 20, l'écart était de plus de 900 voix et les résultats de 76 % des bureaux de scrutin étaient publics. Normalement, ce genre de résultat permet de prédire qui sera élu avec un risque d'erreur minime.

Comme plusieurs l'ont expliqué depuis, le vote par anticipation dans ce comté avait été très important. Il comprenait près de sept mille cinq cents voix dont près des deux-tiers n'étaient pas encore comptabilisées. Ce chiffre impressionnant et inhabituel est dû au fait que la loi a changé et qu'il est plus facile qu'avant de voter par anticipation.

Il est vrai que des porte-parole du Parti libéral dans le comté de Sherbrooke ont dit aux journalistes sur place qu'ils considéraient les résultats disponibles à 22 h 20 comme peu fiables. Il est à noter à ce sujet, que nos téléspectateurs ont été informés immédiatement à 22 h 22 des doutes sérieux exprimés par les Libéraux. C'est la journaliste Josée Thibeault qui en a parlé à l'antenne, en mentionnant aussi les prévisions optimistes des Libéraux sur le vote par anticipation. À noter également que pendant la période de flottement, nos animateurs sont retournés régulièrement parler aux journalistes sur le terrain, pour recueillir les informations dont ils disposaient.

Pendant une heure, l'équipe électorale de Radio-Canada a attendu d'avoir des chiffres officiels avant de corriger l'information. Le véritable renversement de tendance dans Sherbrooke a commencé à poindre à partir de 23 h 15. Les événements qui ont suivi montrent qu'il aurait été plus prudent d'annuler notre projection rapidement pour attendre le décompte final dans Sherbrooke.

Il est important d'insister ici sur le fait que les animateurs de nos émissions se sont fiés aux informations qu'ils recevaient sur leurs écrans d'ordinateurs et qu'ils ne sont aucunement à blâmer pour ce qui s'est produit. Bernard Derome a présenté ses excuses pour notre erreur, en direct. Nous réitérons ces excuses à tous nos auditeurs, de même qu'au premier ministre Jean Charest et au Parti libéral du Québec. Nous réaffirmons aussi notre ferme intention de revoir nos procédures à l'interne, de même qu'avec les représentants du directeur général des élections, pour qu'un tel incident ne se reproduise plus.

Nous avons également reçu quelques critiques sur des applaudissements entendus en studio vers 21 h 20, au moment de l'annonce des difficultés libérales dans Sherbrooke. Nous tenons à préciser que ces applaudissements ne sont pas venus d'employés de Radio-Canada comme certains ont pu le croire. Bernard Derome a d'ailleurs clairement expliqué en ondes que ces applaudissements provenaient des citoyens en studio, invités pour commenter les résultats pendant la soirée. Ces citoyens avaient été choisis précisément pour leurs choix politiques variés et cela avait été bien expliqué en début d'émission. Ceux parmi eux qui s'opposaient au Parti libéral ont fait entendre leurs réactions à leur façon. (...) »

Le 2 avril, Marie Dumaine réplique :

« J'ai lu l'explication donnée par M. Saulnier concernant l'erreur faite par Radio-Canada.

Mais cela ne répond pas aux points soulevés dans mon courriel, à savoir,

- l'absence de jugement, ou de prudence si vous préférez, d'un animateur chevronné;*
- la pertinence d'un auditoire partisan qui manifeste;*
- le manque de neutralité affiché par Radio-Canada. »*

L'enquête de l'ombudsman

La toile de fond

Dans sa réponse, le directeur général de l'Information, Alain Saulnier, a déjà reconnu que Radio-Canada a commis deux erreurs au cours de sa soirée électorale : en annonçant prématurément la défaite de Jean Charest dans sa circonscription et en ne corrigeant pas le tir plus tôt à la suite de cette annonce.

La direction de l'Information a d'ailleurs fait enquête pour comprendre l'origine de ces erreurs. Elle a en tiré un grand nombre de conclusions et de recommandations qui font l'objet de discussions ces jours-ci avec l'équipe électorale. Les correctifs qui s'imposent seront mis en place, m'a dit Alain Saulnier :

A.S. « Je suis déçu qu'une telle erreur arrive, surtout que jusque là, nous avons fait une campagne électorale impeccable tant à la radio qu'à la télé et sur le web. Il ne faut plus jamais que cela se produise (...) On ne peut pas se permettre de faire des erreurs qui amènent les citoyens à douter de nous. »

Du point de vue de nos « Normes et pratiques journalistiques », l'essentiel est que l'erreur a été reconnue et corrigée. Voici ce que dit la politique à ce sujet :

« La Société reconnaît et corrige une erreur qu'elle a commise dès qu'elle la constate. » (NPJ, IV, B,10)

Après mûre réflexion, j'ai tout de même choisi de mener ma propre enquête indépendante sur ce qui s'est passé ce soir-là à cause du retentissement qu'a eu cette affaire. Les téléspectateurs se posent encore beaucoup de questions. Plusieurs ont même mis en doute la validité des résultats et du scrutin dans Sherbrooke. À mon avis, les citoyens ont droit à des réponses claires et complètes.

Cette révision n'a qu'un but : comprendre le pourquoi et le comment de ce dérapage. J'ai choisi de ne pas nommer les journalistes et les réalisateurs impliqués dans les décisions qui se sont prises ce soir-là dans les coulisses de la soirée électorale. J'ai toutefois parlé personnellement à beaucoup d'entre eux, afin d'en arriver à une image la plus fidèle possible de la réalité.

Les applaudissements en studio

La direction de l'Information a choisi d'inviter en studio un panel de 26 citoyens, sélectionnés par une maison de sondage, afin de constituer un échantillon représentatif de la population québécoise. On devait donc s'attendre à ce que des partisans réagissent spontanément à l'annonce de tel ou tel résultat. C'est ce qui était arrivé d'ailleurs en 1976, dans les studios de Radio-Canada, au moment de l'élection du premier gouvernement du Parti québécois. À l'époque, certains téléspectateurs croyaient que les employés de Radio-Canada applaudissaient. Cela avait créé toute une controverse.

Louise Cousineau écrivait dans La Presse du 16 novembre 1976 : « *Radio-Canada avait eu le génie d'inviter du " vrai monde " pour commenter les résultats (...) À Radio-Canada, on entendait à tous moments les applaudissements lors de l'élection des péquistes. On nous a finalement expliqué qu'on avait dit aux analystes " vrai monde " qu'ils avaient la permission de réagir comme s'ils étaient dans leur salon .»*

Le 26 mars 2007, de nouveau, la réaction de joie provenant du public, au moment où nous annonçons la défaite du premier ministre Charest a fait peser des soupçons de partisanerie sur les artisans de l'information. Les membres du panel n'ont rien à se reprocher. On leur avait dit qu'ils pouvaient réagir.

Selon Alain Saulnier, « *l'erreur n'était pas d'avoir des citoyens en studio, mais de ne pas bien montrer ni de bien expliquer qui a applaudi.* ». Mais, pour montrer, encore fallait-il entendre ces applaudissements. Or, dans la régie de mise en ondes, on me dit qu'on ne les a pas entendus, ce qui est plausible étant donné le niveau de bruit qui y règne. On comprend donc mieux pourquoi on n'a pas réagi en mettant à l'écran le panel de citoyens. Dans les minutes qui ont suivi les applaudissements, Bernard Derome n'a pas non plus donné d'explication en ondes sur leur origine.

Radio-Canada a sans doute raison de faire entendre la voix des simples citoyens durant une soirée électorale. Mais, les inviter en studio est une proposition risquée car tout va tellement vite sur un plateau qu'il est impossible de garantir que le chef d'antenne, sollicité de toute part, puisse faire les mises au point qui s'imposent chaque fois que le panel réagit. On aurait pu avoir la même participation des citoyens, sans risque, en les installant dans un autre lieu.

Y a-t-il eu de la partisanerie?

Mettons les choses au clair. Il y a souvent eu, au cours de soirées électorales passées, un ou deux candidats déclarés défaits ou élus à tort, peu importe leur allégeance. Bon an, mal an, la marge d'erreur est inférieure à 1 pour cent. En 1994, Radio-Canada a annoncé la défaite du candidat péquiste dans Vimont, David Cliche. M. Cliche se rappelle avoir attendu une heure dans l'angoisse avant qu'il y ait renversement de la tendance, et qu'on l'annonce élu. En 1985, le ministre péquiste du Tourisme, Marcel Léger, a d'abord été annoncé élu par Radio-Canada, avant d'être déclaré battu. Je me rappelle sa colère et sa déception quand je suis allée l'interroger dans sa circonscription. Deux têtes d'affiche péquistes, victimes en quelque sorte des ratés de la machine électorale. La faute commise par Radio-Canada à l'endroit de Jean Charest n'a rien d'une erreur partisane.

Mais il y a une différence de taille entre les erreurs passées et celle-ci : Jean Charest est premier ministre. Son sort, le soir des élections, est capital car on parle de celui qui a dirigé et qui pourrait continuer à mener les destinées du Québec. De plus, grâce aux sondages, on sait que le scrutin s'annonce serré, et que la popularité croissante de l'Action démocratique du Québec risque de causer des surprises.

Une préparation minutieuse s'imposait pour interpréter les résultats provenant des circonscriptions des trois principaux chefs de parti, et particulièrement de Sherbrooke, où historiquement, Jean Charest n'a pas eu la partie facile depuis 1998.

La préparation

Il y a eu des lacunes dans la préparation de l'équipe électorale. Comme l'a expliqué le directeur général de l'Information, Alain Saulnier, Radio-Canada, comme les autres médias d'ailleurs, fait des projections pour annoncer qui est élu ou défait bien avant que toutes les boîtes de scrutin ne soient ouvertes. « (...) *Ces projections sont basées sur les résultats disponibles, un calcul de probabilité, et notre connaissance du comté. (...)* » écrit-il dans sa réponse.

Or, des personnes-clés responsables d'annoncer l'élection ou la défaite de Jean Charest m'ont dit qu'elles ignoraient un élément capital d'information : elles ne savaient pas que lors du dernier scrutin de 2003, Jean Charest et son adversaire péquiste dans Sherbrooke, Marie Malavoy, ont été longtemps au coude à coude durant la soirée électorale. Ce n'est qu'après 22 heures que Jean Charest a pris nettement le dessus, notamment parce que les résultats du vote par anticipation se sont fait attendre jusque-là.

Le 26 mars, un simple téléphone au directeur du scrutin, c'est-à-dire au responsable du déroulement du vote dans Sherbrooke, aurait également permis d'en savoir plus long sur les problèmes potentiels. Ce directeur s'appelle Jacques Codère, il fait ce métier depuis 20 ans, son numéro de téléphone est facile d'accès, dans le site Web du Directeur général des élections (DGE). Il savait que cette fois, le vote par anticipation à Sherbrooke était très élevé : soit 7145 votes valides (14,5 pour cent du vote, comparé à 10 pour cent dans l'ensemble de la province).

Jacques Codère aurait aussi pu dire que, comme ce vote était concentré dans seulement 13 boîtes de scrutin, le dépouillement risquait d'être long, car une seule équipe de scrutateurs est autorisée à vider chaque boîte. Et ce directeur était en mesure de dire aussi que, généralement, ce vote par anticipation est plus favorable aux libéraux qu'aux péquistes. Toutefois, Jacques Codère n'avait pas prévu que ces 13 boîtes causeraient une telle distorsion dans les résultats.

Le Directeur général des élections

Partout dans la province, dans le but d'éviter des retards indus dans l'annonce des résultats, le Directeur général des élections (DGE) avait autorisé le dépouillement des votes par anticipation à partir de 19 heures, donc une heure avant la fermeture des bureaux de scrutin. Le DGE prévoyait donc, de manière générale, que les résultats du vote par anticipation seraient connus en même temps que le vote du jour même.

Avec le recul, il aurait été souhaitable que le DGE sache d'avance que dans certaines circonscriptions comme Sherbrooke, le taux de vote par anticipation était particulièrement élevé, et qu'il risquait d'y avoir des retards. Il aurait donc fallu que les directeurs de scrutin en cause préviennent le DGE, information qui aurait pu être relayée aux médias avant la soirée électorale. Ces retards dans le dépouillement risquent de se multiplier à l'avenir car les règles du vote par anticipation ont été assouplies et de plus en plus d'électeurs s'en prévalent. Le gouvernement fédéral veut même allonger de deux jours la période de vote par anticipation. À l'avenir, si les directeurs de scrutin ne signalent pas systématiquement les retards potentiels dans le décompte, les projections des médias seront de moins en moins fiables, tant aux élections fédérales que provinciales.

N'ayant pas reçu ces informations cruciales à temps, la machine électorale de Radio-Canada n'a jamais eu de doutes sur les chiffres qui donnaient une avance de plus en plus significative au candidat péquiste Claude Fournier. Malheureusement, en réalité, c'est tout le calcul de probabilité qui était faussé car les votes par anticipation, non comptabilisés, étaient deux fois plus favorables à Jean Charest qu'à son adversaire.

Les minutes qui précèdent la « défaite » de Jean Charest

À Radio-Canada, la décision d'annoncer la victoire ou la défaite des candidats et du gouvernement appartient à deux groupes de journalistes qui travaillent en coulisse. Il y a tout d'abord le bureau de décision, composé de 10 personnes qui se divisent les circonscriptions et les suivent de près. Puis, au dessus de ce bureau, le « core group » composé de huit journalistes, représentant les télévisions et les radios, françaises et anglaises. Ils sont tous dans des lieux différents de la Maison de Radio-Canada. Ils se parlent au téléphone. Ces journalistes, cadres pour la plupart, ont du métier mais plusieurs en étaient à leur première expérience dans les postes névralgiques qu'ils occupaient. Ils sont soumis à une forte pression car il y a énormément de décisions à prendre coup sur coup, sans filet.

Le 26 mars, à 22 h 19, l'écart est de plus de 920 voix entre Jean Charest et son adversaire. À ce moment-là, 161 bureaux de vote sur 212 sont dépouillés. Depuis une heure, le premier ministre tire de l'arrière. Le bureau de décision prévient le « core group » qu'il est prêt à annoncer la défaite de Jean Charest. C'est à ce moment-là qu'il peut y avoir des objections ou des discussions. Mais personne n'émet de réserve, selon les témoignages recueillis. On ne consulte pas le directeur général de l'Information. Il n'y a pas de directive à cet effet.

Avant d'aller de l'avant, comme il s'agit du premier ministre, on aurait pu demander une ultime vérification téléphonique dans la circonscription de Sherbrooke. Il ne manque pas de ressources pour procéder à de telles vérifications. Radio-Canada fait partie d'un consortium de tous les médias qui contribuent financièrement à la transmission des résultats. Ce consortium a justement pour but de vérifier de façon indépendante ce qui se passe au niveau local. Il y a là notamment deux observateurs du DGE qui peuvent, sur demande, téléphoner au directeur de scrutin de Sherbrooke. Ces deux observateurs possèdent les numéros de téléphone cellulaire de tous ces directeurs.

Les journalistes du « core group » à qui j'ai parlé maintiennent qu'ils n'ont pas fait de vérification car ils n'avaient aucune raison d'avoir le moindre doute. Ils jugent qu'étant donné les chiffres dont ils disposaient, ils n'avaient d'autre choix que de déclarer Jean Charest défait.

Mais pourquoi alors la Société Radio-Canada a-t-elle été le seul grand réseau à faire cette fausse projection? Toutes les entreprises de presse abonnées au consortium reçoivent les mêmes résultats, circonscription par circonscription. D'après les informations que j'ai recueillies, la différence s'explique par une question de jugement éditorial. Face aux mêmes chiffres qui laissaient bel et bien prévoir une défaite de Jean Charest dans Sherbrooke, les bureaux de décision de CTV et de TVA ont décidé de faire preuve d'une prudence encore plus grande et d'attendre, car il s'agissait du premier ministre. À CTV, une personne-clé se rappelait aussi ce qui s'était passé dans Sherbrooke en 2003. D'après mon enquête, les bureaux de décision de ces autres réseaux de télévision ne détenaient aucune information privilégiée leur permettant de savoir que le vote par anticipation n'était pas dépouillé dans Sherbrooke au moment où ils ont décidé de ne pas annoncer la défaite de Jean Charest.

S'il y a eu une évaluation différente à Radio-Canada, c'est aussi parce qu'on a eu une très grande confiance dans la « machine », c'est-à-dire un programme informatique qui permet depuis des années de prédire avec une grande fiabilité les résultats. Cette machine semble avoir émoussé les bons vieux réflexes journalistiques qui nous font douter de tout et qui nous auraient menés simplement à téléphoner pour vérifier l'exactitude de l'information.

La direction générale de l'Information précise que dorénavant la directive suivante s'appliquera : Il n'est pas question d'annoncer la défaite d'un chef de parti majeur dans sa circonscription avant d'avoir fait toutes les vérifications possibles. S'il le faut, ou si l'information que l'on obtient auprès du DGE n'est pas parfaitement limpide, on attendra d'avoir en main jusqu'à 100 pour cent des résultats avant de se prononcer.

Un autre facteur entre en ligne de compte : la lourdeur du système électoral radio-canadien. Il dessert quatre réseaux, donc quatre soirées électorales en direct à la Radio française, la Télévision française, à la Radio anglaise et à la Télévision anglaise, en plus des sites Web. Quatre réseaux, cela veut dire davantage de journalistes dans les groupes décisionnels et des artisans qui viennent des salles de nouvelles de Montréal, d'Ottawa et de Toronto. Tout cela crée une très grande distance, un véritable fossé, entre la « machine décisionnelle » et les journalistes sur le terrain qui sont souvent à même d'apporter les nuances nécessaires aux chiffres.

Un exemple de ces problèmes de communication : avant que l'on annonce la défaite de Jean Charest, Pierre Tousignant, un reporter radio de Radio-Canada à Sherbrooke, a téléphoné trois fois à Montréal pour faire des mises en garde. Il a expliqué que, selon le directeur du scrutin de Sherbrooke à qui il venait de parler, il fallait être prudent dans l'interprétation du retard de Jean Charest sur Claude Forgues, car le vote par anticipation n'était pas dépouillé.

Cet avertissement n'a pas été relayé à temps au « core group » ni au bureau de décision. Ce reporter bien branché n'a pas été invité non plus à expliquer en ondes ce qu'il avait découvert. Il n'y a eu là, je le précise, aucune mauvaise volonté, mais dans une organisation aussi complexe, chacun ne sait pas toujours ce que fait son voisin, ni qui il faut avertir de quoi.

La direction de l'Information a pris conscience de ces lacunes, et elle compte élaborer un « guide de procédures » qui permettra à tous les artisans de comprendre le fonctionnement de l'ensemble des rouages de la soirée électorale et de mieux communiquer entre eux.

L'annonce de la « défaite » de Jean Charest

À 22 h 20, Bernard Derome annonce en ondes que Jean Charest est défait dans Sherbrooke. Il faut comprendre que le chef d'antenne ne fait que transmettre la décision prise en coulisse. Ce n'est pas le jugement de Bernard Derome qui est en cause. À ce moment-là, l'animateur n'a d'autre choix que de livrer les projections faites par d'autres. Comme le fait remarquer la plaignante, Bernard Derome aurait sans doute pu dire : « *Si la tendance se maintient, Jean Charest sera battu.* » plutôt que seulement « *Jean Charest défait dans Sherbrooke.* ». Il a utilisé un raccourci. C'est fréquent durant les soirées électorales quand les résultats se bousculent. Bernard Derome a lui aussi une très grande confiance dans la machine électorale car elle s'est rarement trompée dans le passé.

À peine trois minutes plus tard, Josée Thibeault, la journaliste qui est au quartier général des libéraux dans Sherbrooke dit ce qui suit en ondes :

Josée Thibeault : « *On annonce que M. Charest serait défait* »

Bernard Derome : « *Pas serait. Il est (défait)* »

Josée Thibeault : « *C'est ça, juste avant que vous le disiez, il y a quelqu'un du Parti libéral qui est venu me voir. " Tu sais Josée, même si on annonce que M. Charest est défait, la dernière fois, il s'était passé la même chose et finalement lorsqu'on a décompté les boîtes du vote par anticipation, il a finalement gagné. Donc, rien n'est encore perdu. " Donc, ici, pour l'instant, on refuse d'admettre la défaite, on attend de voir tous les votes comptés avant de dire oui, M. Charest est défait dans Sherbrooke. »*

Ni Bernard Derome, ni les autres décideurs dans les coulisses de Radio-Canada ne prennent cette information suffisamment au sérieux pour mettre en doute la défaite de Jean Charest. On y voit plutôt de la propagande libérale, un refus d'admettre la défaite. Pire encore, plusieurs personnes-clés au « core group » n'entendent même pas les mises en garde de Josée Thibeault car elles sont trop occupées à prendre d'autres décisions sur d'autres candidats.

Donc, aucun doute ne surgit, on fait totalement confiance au système. Là encore, les réflexes journalistiques ont manqué. Personne ne pense à contacter le directeur du scrutin dans Sherbrooke pour savoir si effectivement, comme le prétendent les libéraux, les votes par anticipation ne sont pas comptabilisés.

Pourtant, plus les minutes passent, plus l'écart entre Forgues et Charest se rétrécit. À 22 h 46, il est de 349 voix, à 22 h 56, il n'est plus que de 110 voix. Pendant ce temps, Bernard Derome et ses invités discutent abondamment à l'antenne de la « défaite » de Jean Charest. Le sujet est mentionné 16 fois en 40 minutes. Tous et chacun spéculent sur les conséquences de la défaite du premier ministre, son impact sur le Parti libéral, sur un gouvernement minoritaire, sur la nécessité pour Jean Charest de se trouver une nouvelle circonscription.

Pas une seule fois, pendant l'heure qui suit la fausse projection, la Télévision de Radio-Canada ne retourne voir ce qui se passe au quartier général de Jean Charest dans Sherbrooke. Pourtant, avant 23 h, Josée Thibeault obtient du camp libéral d'autres informations sur les problèmes de dépouillement du vote et elle est prête à en parler. On ne donne pas non plus l'antenne au journaliste Pierre Duchesne qui lui aussi reçoit des informations de source libérale mettant en doute notre prédiction dans Sherbrooke. Les avertissements que Pierre Duchesne reçoit sont pourtant relayés à des responsables en coulisse.

La direction de l'Information explique que les personnes occupant des postes de leadership ce soir-là ont préféré attendre des signaux plus clairs, incluant des résultats électoraux plus concluants afin de ne pas semer la confusion en ondes.

De précieuses minutes passent, rien n'est dit à l'antenne. Au « core group » personne ne bouge, car selon le système mis en place, on ne remet jamais en cause une décision avant qu'il y ait un complet renversement de tendance, et ce renversement en faveur de Jean Charest n'intervient qu'à 23 h 20, une heure après la fausse prédiction. C'est ce qui explique aussi qu'il n'y a pas eu en ondes de tableaux de résultats sur la circonscription de Sherbrooke pendant une heure.

La direction précise qu'en effet, il y a une tradition bien ancrée de ne pas mettre en doute nos propres prédictions avant d'avoir la preuve qu'elles sont fausses. On veut ainsi éviter de renverser une décision plus d'une fois, éviter de rendre l'émission confuse. Cela dit, la direction de l'Information souhaite ouvrir la discussion pour réévaluer cette pratique avec tous les décideurs-clés des soirées électorales de CBC/Radio-Canada.

Au « core group », on m'explique qu'on a dû faire face durant cette période critique à une panne d'ordinateur. Il est aussi vrai qu'entre 22 h 57 et 23 h 20, aucun nouveau résultat n'est arrivé de Sherbrooke. Dans l'intervalle, on est passé d'une avance de 110 voix pour Claude Forgues à une avance de 207 voix pour Charest. Ce n'est donc qu'à 23 h 20 que le « core group » met la défaite du premier ministre « en litige », et demande enfin qu'on appelle le directeur de scrutin. Il est beaucoup trop tard.

Il aurait été souhaitable que Radio-Canada prévienne les téléspectateurs entre 22 h 45 et 23 h que l'écart entre Forgues et Charest diminuait considérablement dans Sherbrooke et que, dans l'entourage du premier ministre, on jugeait que Jean Charest allait l'emporter. Il s'agissait de développements significatifs qui jetaient un doute sérieux sur notre prédiction.

Les téléspectateurs étaient en droit d'être avertis. À l'heure où les sources d'information se multiplient, où l'internet enlève aux journalistes le monopole de la diffusion de l'information, où la nouvelle évolue extrêmement vite, les entreprises de presse traditionnelles doivent faire preuve de plus de transparence si elles veulent conserver leur crédibilité. Cela inclut dire au fur et à mesure ce que l'on apprend sur une nouvelle, ce que l'on ne sait pas encore et ce qui n'est plus certain.

Ce n'est qu'à 23 h 20, soit une heure après l'annonce de la défaite, qu'on a finalement redonné l'antenne à Josée Thibeault, au quartier général de Jean Charest. Voici ce qu'elle a dit :

« On vient de nous apprendre que le directeur général des élections aurait téléphoné à Jean Charest personnellement pour lui dire qu'il était élu. Le problème qui s'est posé, semble-t-il, c'est qu'au moment du déroulement, du dépouillement des votes, il y a eu des contestations qui se sont faites pendant qu'on dépouillait les votes, ce qui aurait retardé le décompte des votes. Ce qui fait, vous avez pu le constater, que depuis 30 minutes on ne peut pas voir autre chose qu'une majorité de 110 pour le Parti québécois, ce qui ne serait pas la réalité. »

M. Charest aurait 1100 voix de majorité sur son opposant du Parti québécois, mais ça n'apparaît nulle part parce qu'il y a eu des contestations. On a fait des vérifications, j'ai fait un téléphone tout à l'heure et M. Blanchet, le DGE a téléphoné à M. Charest, vous êtes élu. Vous êtes effectivement le député de Sherbrooke. »

Dix-neuf minutes plus tard, durant le discours de Mario Dumont, une bande au bas de l'écran annonce la victoire de Jean Charest. À 23 h 46, Bernard Derome confirme de vive voix la réélection du premier ministre. À minuit 16, il présente des excuses.

Bernard Derome : *« Maintenant je dois dire une chose, on doit s'excuser de l'imbroglio pour avoir annoncé la défaite de M. Charest, mais vous le savez, le vote par anticipation, on ne l'avait pas et lorsque ça a été fait, nous l'avons fait à partir de l'information dont nous disposions à ce moment-là, et ben voilà, ce qui est fait est fait, on s'en excuse, et je pense qu'on reconnaît. Et on reconnaît ce qui a été fait. »*

Conclusion

Pour répondre à la plainte de Marie Dumaine et à celles des autres téléspectateurs à propos de la soirée électorale, voilà, à mon avis, l'explication de ce qui s'est passé.

Le devoir d'exactitude, auquel nous astreignent les « Normes et pratiques journalistiques » n'a, de toute évidence, pas été respecté. Il y a bel et bien eu une erreur qui était évitable et il a fallu 79 minutes avant de la corriger.

Bernard Derome n'est pas responsable de cette erreur, mais Radio-Canada l'est.

Par contre, cette erreur ne découle pas d'un manque de neutralité ni de la part de Bernard Derome, ni de Radio-Canada.

En conclusion, la plainte est en partie fondée.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman, Services français